

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Réclames..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 6 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

Du 10 novembre 1881

100 francs.....	86 30	Crédit mobilier.....	720
100 amortissable.....	86 05	Crédit Lyonnais.....	835
100 nouveau.....	86	Mobilier espagnol.....	855
100 français.....	117 12	Union générale.....	2390
100 italien.....	89 05	Foncière lyonnaise.....	545
100 grec.....	60 00	Autrichiens.....	707
100 russe.....	60 00	Lombards.....	307
100 turc.....	60 00	Sarragosse.....	570
100 égyptiennes.....	80 00	Nord-Espagne.....	640
100 d'Escompte.....	6500	Transatlantique.....	2410
100 d'Escompte.....	1737	Suez.....	2410
100 ottomane.....	720	Consolidés à Londres.....	100 7/8
100 Autrichienne.....	235	Panama.....	

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 novembre.

DÉMISSION DU CABINET

Les ministres se sont réunis dans la matinée au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, et ont remis leur démission entre ses mains.

M. le président du conseil s'est aussitôt rendu à l'Élysée et a remis au président de la République la démission collective du cabinet. L'entrevue a duré une heure.

La démission paraîtra demain à l'Officiel, en même temps que le mouvement administratif annoncé.

M. le président de la République doit appeler M. Gambetta dans l'après-midi pour le charger de former un ministère.

M. GAMBETTA A L'ÉLYSÉE

M. Gambetta s'est rendu aujourd'hui à 3 heures à l'Élysée où il a conféré avec M. le président de la République.

LE NOUVEAU CABINET

On disait ce soir que l'entente de M. Gambetta avec les personnages politiques auxquels il a proposé d'entrer dans la combinaison ministérielle est définitivement assurée.

M. de Freycinet prendrait décidément le portefeuille de la guerre, à la place du général Lewal dont il a été un moment fortement question.

M. Challemel-Lacour prendrait le ministère de l'intérieur; M. l'amiral Payron, celui de la marine et des colonies.

Il n'est plus question de M. Tissot pour le ministère des affaires étrangères.

M. Challemel-Lacour, venant de Londres, est attendu ce soir à Paris.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Les bureaux de la Chambre s'occupent activement à examiner les dossiers des élections qui ne sont pas encore validées.

Le troisième bureau a décidé de demander la validation des élections de MM. Beauquier, à Besançon, et Gavini, en Corse, malgré quelques protestations envoyées par des groupes d'électeurs.

LA CONVENTION FRANCO-BELGE

Nous avons annoncé qu'une convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle, a été conclue le 31 octobre dernier entre la France et la Belgique. On sait que ce traité accorde la protection à toutes les productions du domaine littéraire ou artistique.

LES PERMIS DE CHASSE

Six députés bonapartistes, MM. de Guilloutet, le baron Eschassériaux, Jolibois, Fauré, Dréolle, Daynaud, viennent de déposer une proposition ayant pour objet de supprimer le permis de chasse établi par la loi du 3 mai de 1844, et de soumettre l'exercice du droit de chasse aux règles du droit commun.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

RÉUNION DU CENTRE GAUCHE

Dans la réunion qu'il a tenue hier avant la séance, le centre gauche du Sénat a adopté la candidature de M. Hérol, préfet de la Seine, pour le siège de sénateur inamovible laissé vacant par la mort de M. Fourcand.

INTERPELLATION DE LA DROITE

Il se confirme que la droite du Sénat est décidée à interpellier le nouveau ministère.

LA SÉANCE

Séance du jeudi 10 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adoptée sans observations.

M. le président dit qu'il a reçu une lettre de M. le président de la Chambre annonçant que celle-ci est définitivement constituée.

COMMISSION DES MONNAIES

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire en remplacement de M. Garnier décédé.

Votants.....	175
Majorité absolue.....	88
MM. Teisserenc de Bort.....	123 voix
Vailland-Mijon.....	33
De Parieu.....	17
Fournier.....	2

M. Teisserenc de Bort est élu.

ÉLECTION D'UN INAMOVIBLE

Sur la proposition de M. Demôle, le Sénat fixe l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Fourcand décédé, au samedi 19 novembre.

M. le président demande au Sénat de fixer le jour où il veut se réunir.

M. de Gavardie regrette que les ministres n'assistent pas à la séance, comme ce serait leur devoir.

M. Honoré dit qu'il n'y avait rien à l'ordre du jour, ce qui explique leur absence.

M. de Gavardie dit qu'il a prévenu M. le ministre de l'intérieur qu'il voulait lui adresser une question relative au recensement de la population. Il renouvelle ses plaintes de ne pas voir M. Cons-tans à son banc et demande que la prochaine séance ait lieu après-demain.

M. le président met aux voix le jour le plus éloigné.

La Chambre vote pour jeudi.

Plusieurs membres de la droite disent qu'on a n'a pas compris le sens du vote.

M. de Lareinty dit que le Sénat peut se réunir mardi. Il ajoute que rester tant de jours sans siéger dans les circonstances actuelles produirait un effet déplorable.

M. le président met aux voix la proposition Lareinty, qui est adoptée par 143 voix contre 117.

La séance est levée à 5 h. 15.

Mardi, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 10 novembre

Le Temps, au sujet de la séance d'hier, dit que l'ordre du jour pur et simple était suffisant, que l'ordre du jour motivé lie le passé et l'avenir.

Le Paris exprime son admiration pour M. Gambetta, comme homme d'Etat. M. Gambetta, dit-il, prélude à son ministère en conservant nos droits et en trouvant le moyen de grandir la République.

Le National déclare qu'il n'approuverait pas l'entrée de M. Jules Ferry dans le grand ministère.

La Gazette de France dit que le premier mot de M. Gambetta est un mot de guerre; il commence par où finit l'empire.

L'Union voit dans M. Gambetta la dictature acclamée par la majorité. « L'anarchie, conclut la feuille royaliste, appelle la dictature; voilà le dictateur ! »

LES VICTIMES DU COUP D'ÉTAT

Au moment où sont réunies les commissions départementales chargées de la répartition des six millions votés par les Chambres en faveur des victimes de décembre 1851, il n'est pas sans intérêt de faire connaître le nombre des personnes qui furent frappées par les commissions mixtes. En voici le relevé établi département par département :

Ain, 65 condamnés; Aisne, 51; Allier, 515; Alpes (Basses), 1,569; Alpes (Hautes), 144; Ardèche, 355; Ardennes, 119; Ariège, 19; Aube, 151; Aude, 251; Aveyron, 156; Bouches-du-Rhône, 777; Calvados, 76; Cantal, 4; Charente, 28; Charente-Inférieure, 22; Cher, 937; Corrèze, 17; Côte-d'Or, 131; Côtes-du-Nord, 3; Creuse, 73; Dordogne, 78; Doubs, 89; Drôme, 1,614; Eure, 90; Eure-et-Loir, 31; Gard,

880; Garonne (Haute), 95; Gers, 461; Gironde, 86; Hérault, 2,840; Indre, 81; Indre-et-Loire, 34; Isère, 132; Jura, 422; Landes, 34; Loir-et-Cher, 46; Loire, 114; Loire (Haute), 64; Lot, 124; Lot-et-Garonne, 884; Lozère, 46; Maine-et-Loire, 32; Manche, 1; Marne, 80; Marne (Haute), 109; Mayenne, 23; Meurthe-et-Moselle, 76; Meuse, 44; Morbihan, 22; Nièvre, 1,508; Nord, 69; Oise, 107; Orne, 3; Pas-de-Calais, 22; Puy-de-Dôme, 197; Pyrénées (Basses), 45; Pyrénées (Hautes), 37; Pyrénées-Orientales, 693; Rhin (Haut), partie française, 43; Rhône, 465; Saône (Haute), 31; Saône-et-Loire, 390; Sarthe, 187; Seine, 2,962; Seine-Inférieure, 25; Seine-et-Marne, 196; Seine-et-Oise, 130; Sévres (Deux-), 95; Somme, 14; Tarn, 73; Tarn-et-Garonne, 30; Var, 3,147; Vaucluse, 680; Vienne, 34; Vienne (Haute-), 132; Vosges, 33; Yonne, 1,167. — Total général: 26,884.

On voit par ce tableau que tous les départements, sauf la Corse, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure ont fourni leur part à ce triste contingent; que les départements les plus frappés, avec la Seine, ont été ceux de la région méridionale: les Basses-Alpes, la Drôme, l'Hérault et le Var, tandis que les départements les moins atteints ont été ceux du Nord, la Manche, les Côtes-du-Nord et l'Orne. Quant aux Alpes-Maritimes, la Savoie et la Haute-Savoie, ces trois départements ne faisaient pas encore partie du territoire français.

En ce qui concerne le département du Rhône, la liste de proposition dressée par la commission chargée de la distribution des secours porte actuellement sur 229 demandes, dont 174 présentées par les déportés survivants et 55 par les héritiers de ceux qui ont succombé. Les indemnités proposées par la commission varient entre 100 et 1,200 francs, selon l'importance du préjudice causé.

Ajoutons que la commission du département du Rhône a terminé à peu près son travail; il ne lui reste à statuer que sur sept ou huit dossiers dont l'examen a nécessité l'ajournement.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

La pacification

Tunis, 9 novembre. — Plusieurs bandes isolées de Zlass, qui n'ont pas suivi le gros des insurgés, ont fait leur soumission à l'autorité militaire.

D'autres fractions de Zlass hésitent encore à se soumettre et repoussent la condition qui leur est imposée de rendre leurs armes pour obtenir l'aman.

On mande de Sousse que le transport la Saône est arrivé avec un chargement important de vivres.

A Sfax, un incendie a éclaté dans un enclos où étaient déposées de grandes quantités de sparterie. Plusieurs milliers de balles d'alfa ont pu être sauvées de l'incendie, grâce au concours des soldats et au courage des marins de la Reine-Blanche.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

112

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Malheureux !... s'écria-t-elle, serais-je donc ici à cette heure, s'il en était ainsi ? Mon frère est mort, Norbert, je suis aussi riche que vous, et cependant me voici !... M'accuser d'un odieux calcul, moi !... Et pourquoi ? Sans doute parce que je n'ai pas voulu vous suivre quand vous m'avez proposé de faire ? O mon unique ami, c'était notre bonheur à venir que je défendais, c'était...

Elle s'interrompit, béante, la pupille dilatée par la terreur.

La porte venait de s'ouvrir, et le duc de Champdoce entra, balbutiant des mots inintelligibles, riant de ce rire navrant des idiots.

— Comprenez-vous maintenant, reprit Norbert, pourquoi le souvenir de nos amours m'est devenu odieux ? Osez-vous bien parler de bonheur quand toujours ce fantôme de mon père se dressait entre nous ?

Du doigt, Norbert lui montrait la fenêtre; elle la franchit de nouveau.

Mais elle était transportée de rage et de jalousie, elle ne pouvait pardonner à Norbert ce crime commis par elle, qui anéantissait toutes ses espérances, et son adieu fut une menace.

— Je me vengerai, Norbert, cria-t-elle; à bientôt !

XI

Il n'avait fallu que trois jours, bien employés il est vrai, pour terminer les préliminaires du mariage de Norbert et de Mlle Marie.

En trois jours, toutes les difficultés avaient été levées ou écartées, un contrat provisoire avait été signé et il avait été possible de réunir, pour les remettre au curé, les actes indispensables à la publication des bans.

Et un samedi soir, les deux jeunes gens et M. de Paymandour disaient : les deux futurs, furent présentés l'un à l'autre.

Ils se dépeignirent. Au premier regard échangé, ils avaient éprouvé ce sentiment d'instinctive répulsion dont les années ne triomphent pas toujours.

Le malheur est qu'ils n'avaient près d'eux personne qui s'en aperçût, personne surtout doué d'assez de tact pour les rapprocher, pour détruire les préventions qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre, pour leur inspirer, à défaut de passion, cette mutuelle estime qui est la base des amitiés durables.

Lorsqu'elle était encore sous le coup des obsessions de son père, inspirée par le désespoir, Mlle Marie avait songé à confier à Norbert le secret de son cœur. Elle avait eu l'idée de lui tout avouer, de lui dire qu'elle en aimait un autre, qu'elle ne l'épousait que contrainte et forcée, et qu'elle le conjurait de rompre en prenant sur lui la responsabilité de la rupture.

Hélas ! elle était faible. Au moment de parler, elle eut peur. Elle se mit, laissant échapper la seule chance qu'il y eût de conjurer les malheurs qui menaçaient deux existences.

Cer Norbert, au premier mot, se fût retiré, heureux sans aucun doute de ce prétexte et c'en était un excellent de ne pas tenir l'engagement pris vis-à-

vis de lui-même, d'obéir à son père, maintenant que son père ne pouvait plus commander.

En attendant il avait été admis à faire sa cour.

Chaque jour, un peu après midi, il arrivait chez M. de Paymandour chargé d'un énorme bouquet.

On l'introduisait au salon, il remettait ses fleurs à Mlle Marie, en balbutiant un compliment, elle le remerciait en rougissant beaucoup, et ils s'asseyaient ayant tiers une vieille parente qu'on avait fait venir d'Oléron pour la circonstance.

Alors, pendant des heures, ils restaient en présence, elle penchée sur quelque broderie, lui ne sachant qu'elle contenance garder, cruellement embarrassés, n'ayant rien à se dire, ne disant rien le plus souvent, en dépit d'efforts inouïs pour maintenir vivante un semblant de conversation banale.

Jamais ils n'étaient si contents que lorsque M. de Paymandour leur proposait une excursion dans les environs. Avec lui, du moins, il n'y avait pas à redouter la pénible gêne du silence.

Mais ces promenades étaient rares, M. de Paymandour n'ayant pas une minute à lui, et se donnant, selon ses propres expressions, un mal de chien.

Jamais on ne l'avait vu brillant, empressé, affairé, comme depuis que ce malheureux mariage était la nouvelle du pays.

On ne rencontrait plus que lui par les chemins, à cheval ou en voiture. Il portait lui-même ses invitations, et sa vanité s'épanouissait aux félicitations dont on le comblait.

Et ce n'était pas tout. Il avait encore à surveiller les préparatifs de la noce. Il la voulait magnifique.

Norbert lui avait bien fait remarquer que toutes les splendeurs qu'il rêvait seraient jugées inconvenantes, en présence de la situation affreuse du duc de Champdoce; il n'avait rien voulu entendre.

On remettait tout à neuf, on abattait des cloisons, on posait des tentures, on peignait sur les voitures les armes des Champdoce près des armes de Paymandour. Quelle gloire !...

On les retrouvait partout, ces armes : au-dessus de toutes les portes, sur les meubles et sur la vaisselle, sur les plus menus objets. M. de Paymandour les eût fait broder sur sa poitrine s'il eût osé.

A ces bruits de fête, au milieu de tout ce tumulte, la tristesse de Norbert et de Mlle Marie redoublait. On eût dit, à les voir pâles et moroses, qu'ils avaient comme le pressentiment de l'aveu qu'on leur paraissait.

Mais M. de Paymandour avait des yeux pour ne pas voir. Se trouvait-il seul avec eux ? c'était pour les accabler de railleries dont le goût devenait de plus en plus douteux.

Un jour, cependant, il rapporta de ses courses une telle nouvelle, qu'il courut au salon, où il savait trouver ses « amoureux », ainsi qu'il disait.

— Eh bien ! mes enfants, leur cria-t-il dès le seuil, votre exemple est bon, et on le suit. Le maire et le curé auront de la besogne cette année.

Mlle Marie interrogea son père du regard.

— C'est comme cela, poursuivit-il. On vient de me parler d'un mariage qui suivrait de près le vôtre et qui ferait du bruit aussi.

— Lequel ?

— Quand M. de Paymandour tenait une histoire qu'il jugeait intéressante, il en abusait impitoyablement.

— Vous connaissez, demanda-t-il à Norbert, le fils du comte de Mussidan ?

— Le vicomte Octave ?

— Précisément.

— Je croyais qu'il habitait Paris.

— Il l'habite, en effet, et même y fait ses farces. Mais il est ici, chez son père, depuis huit jours, et

Un courrier, arrivant de Mehdi, annonce que les habitants de Kersourcef, restés fidèles au bey, sont venus se réfugier à Mehdi avec leurs femmes et leurs enfants.

Les Souassi ont envoyé leur caïd à Monastir pour demander l'aman. Quant aux Hamama ils sont divisés en deux camps ; une fraction voudrait se soumettre, l'autre veut continuer la résistance.

Un combat assez sérieux s'est livré à cette occasion. Le fils du cheik de la tribu a été tué. On ignore encore les détails de la lutte.

Le même fait s'est produit près de Sfax. Les Metellits veulent se soumettre et ont même commencé des pourparlers à cet effet ; mais la tribu des Neffet, commandée par Ali-ben-Khafat, leur a fait savoir qu'elle les attaquerait s'ils persistaient dans leur résolution.

La division qui règne entre les différentes tribus insurgées fait espérer une prompte pacification de toute la Tunisie.

Dépôt de convalescents

Tunis, 10 novembre. — Un dépôt de convalescents, comprenant 200 places, vient d'être installé dans un palais de l'ex-premier ministre Mustapha. Cette demeure est située sur les bords de la mer, entre Carthage et la Goulette.

Nouvelles soumissions

Général Japy à Guerre

Tunis, 10 novembre. — Le général d'Aubigny me fait savoir qu'il a reçu la soumission d'une fraction de la tribu des Dreit et des tribus des Ouled-Aïoun et des Ouled-Yahia.

DANS LE SUD ORANAIS

A Sfisifa

Alger, 10 novembre. — Il est peu aisé d'avoir des nouvelles de nos colonies. Les courriers sont rares et les lettres mettent un temps fort long à parvenir. Une lettre d'Ain-Sfisifa (frontière marocaine), du 31 octobre, parvient seulement aujourd'hui à Alger.

On ignore les projets du commandement. Le neige, et le thermomètre marque 2 degrés au-dessous de zéro à Sfisifa. Nos troupes sont parfaitement reçues dans le Ksauss ; les généraux les font camper en dehors des oasis, afin d'éviter des désordres ; ils défendent aux soldats d'y pénétrer isolément et leur ordonnent de payer rigoureusement tout ce que les Arabes fournissent.

Le pays est très beau ; l'état sanitaire est satisfaisant.

Le convoi suivant les colonnes comprend plus de 10,000 chameaux.

La marche au Sud

Oran, 10 novembre. — Les derniers avis du Kreider disent que l'on est sans nouvelles du général Delebecque depuis le 3. On sait qu'il devait quitter Iche le 5, allant sur Moghar ou Figig.

Un convoi de 2,500 chameaux était hier à Mecheria, venant prendre les ravitaillements pour les colonnes ; il repartira pour le Sud après-demain.

Dans le chantier d'alfa de Mozbah, quatre baraques ont été la proie des flammes. La malveillance est étrangère à l'accident.

Un nouveau combat

Alger, 10 novembre. — La colonne commandée par le général Delebecque a livré un combat contre les Beni-Mens. Le général a refoulé l'ennemi.

Le 2^e régiment de zouaves a eu 5 tués dans l'action, un nombre desquels se trouve le lieutenant Drapier. Cinq hommes ont été blessés.

LES ÉVÉNEMENTS DE SAÏDA

La commission des indemnités aux victimes de l'insurrection procède à la classification des demandes reçues depuis les trois semaines de son

fonctionnement. Instituée par arrêté du gouverneur général, elle est composée du sous-préfet de Mascara, président ; du maire de Saïda, de l'administrateur de la commune mixte de Saïda, de l'ingénieur du chemin de fer de Saïda et du directeur de l'exploitation de l'alfa. Ce dernier, étant maire de Saïda, figure donc à deux titres différents dans la commission.

Le président a insisté pour que le consul d'Espagne à Oran fût entendu en personne ; mais celui-ci a simplement délégué le vice-consul d'Arzew, qui a remis à la commission l'état des réclamations espagnoles.

Ces réclamations ont été divisées en trois catégories : celle des Espagnols n'habitant plus en Algérie et qui sont représentés par le consul d'Espagne ; celle des Espagnols, propriétaires, résidents et présents en Algérie, et pour lesquels la commission ne veut pas admettre que le consul ait le droit de représentation ; enfin, la catégorie des indemnités aux familles des alfiatiers tués par les insurgés.

La liste de toutes ces réclamations, remise au consul d'Espagne, ne concorde pas avec les listes dressées ultérieurement par l'ambassade à Paris, et transmises par le ministère des affaires étrangères à la commission.

Sur ces dernières, le nombre des victimes tuées est porté à 134, tandis qu'il est de 193 sur les autres listes. Dans la liste de l'ambassade, le total des Espagnols réclamant indemnité est de 159, et il est de 322, sur les listes des consuls.

Toutes ces listes ne contiennent, au surplus, aucun renseignement précis sur l'identité des victimes ou sur l'état du réclamant. On relève, par exemple, deux ou trois demandes différentes des parents, relatives à une seule victime. Une réclamation est formulée par le père, une autre par l'oncle. Les noms et les chiffres sont portés sans aucun détail, et le contrôle est impossible.

Informations

Paris, 10 novembre.

Actes officiels

L'Officiel publie les décrets annoncés qui convoquent les électeurs de Paris, 1^{re} circonscription du 10^e arrondissement ; — de Lyon, 3^e circonscription ; — de Corte ; — de Constantine, 1^{re} circonscription, pour élire des députés le 4 décembre.

Le traité anglo-français

Le Times dit que sir Charles Dilke reviendra à Paris le 19 novembre, pour conférer avec le nouveau ministre, relativement au traité de commerce.

Le mouvement administratif

Le mouvement administratif paraîtra demain au Journal officiel.

M. Gragou, préfet de la Corrèze, est nommé préfet de la Corse.

M. Dufresne, préfet de la Lozère, est nommé préfet de la Haute-Marne.

M. Lebouf, sous-préfet de Saintes, est nommé préfet de la Lozère.

M. Briens, sous-préfet de Coutances, est nommé préfet de la Corrèze.

M. Mengardaue, sous-préfet de Millau, est nommé sous-préfet de Saintes.

M. Puydebat, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est nommé sous-préfet de Millau.

M. Raoul est nommé sous-préfet de Saint-Girons.

M. Yvernes, sous-préfet de Saint-Girons, est nommé secrétaire général de la Vienne.

M. Rodière est nommé conseiller de préfecture à Nice.

M. Bacot, conseiller de préfecture à Pau, est nommé à Toulouse.

L'ambassade d'Italie

La prochaine nomination d'un titulaire à l'ambassade d'Italie à Paris est toujours promise, mais n'est pas encore réalisée.

On assure que ce retard prolongé aurait été l'objet de représentations de la part du gouvernement français, et que M. le marquis de Noailles ne retournerait pas au Quirinal, avant qu'il n'ait été pourvu à la succession du général Cialdini.

Inauguration d'un railway

Le comité directeur de l'association de l'industrie française vient de convoquer, en assemblée générale, ses membres, pour mardi à 9 heures au Grand-Hôtel, au sujet de l'inauguration du railway de Blois à Pont-de-Bray qui est fixée au 20 novembre.

Le procès Rochefort

On se rappelle qu'il a été question d'un procès qui serait intenté sur l'initiative du gouvernement, par M. Roustan, contre M. Rochefort, au sujet des articles publiés par ce dernier, relativement aux affaires de Tunisie.

Une dépêche de Tunis arrivée aujourd'hui dit que le gouvernement a renoncé à ce procès.

D'un autre côté, une note officielle, communiquée aux journaux par l'Agence Havas, maintient que le procès aura lieu.

Elections à l'Académie Française

C'est à tort qu'on avait annoncé pour le 8 novembre l'élection des trois académiciens destinés à occuper, à l'Académie française, les fauteuils laissés vacants par les décès de MM. Duvergier de Hauranne, Littré et Dufaure.

C'est le 8 décembre prochain que l'Académie sera appelée à voter.

Les candidats dont les lettres ont été enregistrées à l'Académie sont : MM. Sully-Prudhomme, François Coppée, Pasteur, Paul Janet, E. Marivel, Victor Cherbuliez, et Mazade.

Ces candidatures ne peuvent être classées pour un fauteuil désigné ; elles se généralisent sur les trois fauteuils vacants, et c'est l'Académie qui les désignera seulement lors de son vote.

Ajoutons que c'est par pure fantaisie qu'on s'est plu à donner dans l'usage un numéro à chaque fauteuil. Cet ordre est absolument inconnu à l'Institut, et c'est seulement, au reste, depuis 1803, qu'il est possible d'établir un ordre régulier de successions pour les fauteuils académiques.

Voici le nom des titulaires qui ont occupé les fauteuils vacants :

1. Volney, de Pastoret, Saint-Aulaire, Victor de Broglie, Duvergier de Hauranne ;
2. Fontanes, Villemain, Littré ;
3. Sicard, l'abbé de Frayssinous, duc Pasquier, Dufaure.

Le maire de Troyes

On se rappelle le bruit que fit en son temps la décision du conseil municipal de Troyes, allouant un traitement annuel de 6,000 francs à son maire pour le dédommager du temps qu'il consacrait à l'expédition des affaires communales.

Cette délibération vient enfin d'être annulée. Le préfet refuse de l'approuver.

Attendu, dit l'arrêté, qu'il est reconnu depuis nombre d'années qu'une somme de 1,000 fr. est suffisante pour couvrir le maire de tous ses frais.

Petites Nouvelles

M. Würtz, l'éminent chimiste, vient de recevoir de la Société royale de Londres la médaille de Capley. C'est la plus haute récompense qui puisse être accordée en Angleterre au mérite scientifique.

Le gouvernement vient d'accorder à M. Druon, l'ex-supérieur de Saint-Louis-des-Français, à Rome, récemment mis en disponibilité, une pension annuelle de 5,000 francs, qui lui sera payée jusqu'à ce qu'il ait reçu une destination fixe.

On annonce la mort de M. Barnet Stears, l'un des promoteurs de l'éclairage au gaz. Depuis de longues années, M. Barnet Stears habitait la Bretagne, d'où il dirigeait ses nombreuses usines.

Il laisse un fils qui a épousé, il y a quelques années, la fille du général américain Régis de Trobriand, l'un des héros de la guerre de sécession.

La clôture de l'Exposition internationale d'électricité, annoncée pour le 15 novembre, se fera seulement le 20.

A la suite de l'article du Pays que je vous ai signalé hier, M. Adrien de Montebello a envoyé ses témoins à M. Paul de Cassagnac.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 10 novembre 1881

3 0/0.....	86 32	Egypte.....	364 37
3 0/0 nouveau.....	86 27	Foncière.....	» »
5 0/0.....	117 60	Panama.....	» »
Italian.....	89 10	Lombards.....	313 75
Turc.....	14 22	Phénix.....	» »
Extérieure.....	27 15 1/2	Alpine.....	291 25
Intérieure.....	27 11 1/2	Banque Hongroise.....	» »
Grand Téléphone.....	» »	Laenderhauck.....	1245 »
Chemins Turcs.....	56 25	nouv.....	» »
Banque Ottomane.....	722 50	Suez.....	24 18
Union.....	» »	Rio.....	651 25
Crédit de France.....	» »	Tunis.....	436 25

ÉTRANGER

Italie

Le départ du Pape

Florence, 10 novembre. — On mande de Rome : Je puis vous dire, d'après des informations prises dans les plus hautes sphères du Vatican, que la détermination du Pape de quitter Rome est plus ferme que l'on ne le pense généralement. Il attend qu'une occasion plus ou moins prochaine qui pourrait provoquer ou justifier cette décision. Au dire d'un cardinal, qui assiste souvent aux réunions intimes du Pape et du secrétaire d'Etat, cette occasion pourrait être fournie par le Congrès des Libres-Penseurs, ou bien par une démonstration publique quelconque, dans laquelle la personne du Souverain Pontife serait l'objet d'offenses ou de menaces.

Je puis ajouter que le cardinal Jacobini favorise les projets du Pape et qu'il est appuyé sur ce rapport par les cardinaux les plus influents.

L'armée italienne

Rome, 10 novembre. — Le général Ferrero, ministre de la guerre, présentera aux Chambres deux projets de loi fixant à 120,000 le nombre de fusils à fabriquer chaque année, l'autre reportant à 108 le nombre de conscrits alpins avec un effectif de guerre de 300 hommes.

Angleterre

L'autonomie de l'Irlande

Londres, 10 novembre. — L'idée d'autonomie s'affirme en Irlande.

Dans une réunion de la ligue agraire, les Home-Rulers ont adopté un manifeste demandant un Parlement séparé pour l'Irlande.

Discours de M. Gladstone

Au banquet du lord-maire, M. Gladstone a parlé avec beaucoup de chaleur des événements passés. Il a peu de chose dit sur l'avenir. Il se félicite de l'unité politique réalisée dans l'Afghanistan et des promesses de paix qui viennent de l'Afrique méridionale. Il loue les Hollandais du Transvaal.

Lord Granville prenant ensuite la parole a constaté l'accord paisible et loyal de la Thessalie à la Grèce, l'accord complet de la France et de l'Angleterre vis-à-vis de l'Egypte.

La politique anglaise, dit-il, tend uniquement à assurer la paix, la prospérité et la liberté de l'Egypte.

Au sujet du traité de commerce franco-anglais, M. Granville dit que l'Angleterre attachait un prix à la conclusion, moins pour des raisons économiques, que pour la position économique de l'Angleterre est inégale, que par des considérations politiques. Il a terminé en formulant l'espoir que le traité sera conclu entre les deux pays.

Turquie

L'incident du « Vulcan »

Constantinople, 10 novembre. — Il est certain que la saison de dynamite saisie sur le navire allemand Vulcan était destinée à un port russe. L'ambassadeur russe à Constantinople a acquis la certitude de ce fait. Toutefois, le chargé d'affaires d'Allemagne conteste droit de la Porte de visiter la cargaison, et demande aux autorités turques de laisser le navire en liberté.

UN EFFROYABLE DÉSASTRE

Le Moniteur publie la dépêche suivante, qu'il regroupe de M. le supérieur du séminaire des Missions Étrangères, et qui est datée d'Hong-Kong, 8 novembre :

« Un typhon terrible s'est déchaîné sur le Tong-King occidental. Deux cents églises, trente-cinq cures et collages sont en ruines. Deux mille maisons abattues. Sixante mille chrétiens ruinés. Les pertes immenses. Soixante mille misère. »

Cette dépêche doit avoir été mal traduite, car nous semble qu'un typhon, si terrible qu'il soit, ne truites deux cents églises et abatte deux mille maisons. Espérons encore qu'il y a beaucoup d'ignorance dans la communication faite par les Missions Étrangères.

Aucune information officielle n'est d'ailleurs venue confirmer cette horrible nouvelle.

Le Tong-King, ancienne province chinoise, aujourd'hui à peu près indépendante, est un vaste territoire situé au sud de la Chine, et au nord de la Chine française.

Sa population est évaluée à dix millions d'habitants ; il est évident que le typhon n'a pas frappé les seuls chrétiens ; il doit y avoir d'autres victimes encore en grand nombre.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN » DU RHODÉ

LOIRE

Informations

Saint-Etienne, 10 novembre. — Saint-Etienne est décidément privilégié.

Voici qu'après le meeting de Billing et consorts, on nous promet une conférence Clémenceau et Tourville.

Toutes les notabilités intransigeantes y passeront. Et ce n'est pas tout. Il a été décidé dans la dernière séance du congrès ouvrier de Reims que le prochain congrès tiendrait ses assises à Saint-Etienne.

M. Octave n'est peut-être pas très comode, il met pour un rien dans des colères épouvantables, mais au fond, c'est le meilleur des hommes. Je suis enchanté de ma position.

— Allons, tant mieux, mon ami, tant mieux. Mais ce n'était pas uniquement pour lui communique ces détails que Montlouis avait couru après Norbert.

— Et vous, monsieur le marquis, continue-t-il, vous allez épouser Mlle de Puymandour ? Quand me l'avez-vous appris, j'ai failli tomber de mon haut.

— Pourquoi ? s'il te plaît.

— Dame !... monsieur, j'en étais encore au temps où nous allions attendre, au bout de certain jardin, que certaine petite porte s'ouvrit mystérieusement.

— Tu aurais dû oublier cela, Montlouis.

— Oh !... monsieur, je vous en parle, mais vous autre que vous, quand il s'agit de ma tête, m'arracherait un mot à ce sujet. Je voulais vous dire que les hasards de la vie sont bien surprenants. Pensez que votre ancienne...

D'un geste menaçant Norbert l'interrompit. — Malheureux !... s'écria-t-il, qu'oses-tu dire ! — Monsieur !...

— Sache bien que Mlle de Sauvbourg est aussi pure que le jour où je l'ai aperçue pour la première fois. Elle a été folle, imprudente, oui, coupable, non, je le jure devant Dieu !

— Et si vous croiez, monsieur, je vous croiez ! Le fait est qu'il me croyait pas un mot de ce que disait Norbert, et il était aisé de le comprendre par sa physionomie et à son accent.

— Toujours est-il, reprit-il, que Mlle de Sauvbourg va devenir ma patronne.

— Elle !... tu en es sûr ? — J'ai du moins de fortes raisons de le croire, on ne parle que de cela à Mussidan.

(A suivre)

Tous les sectaires en fête, tels que collectivistes, anarchistes, etc.; dont pullule notre ville, sont dans la jubilation.

Heureux Saint-Etienne, va!

Nécrologie

La démocratie stéphanoise vient de faire une perte sensible.

M. Pierre Boudarel, ancien maire de Saint-Etienne, conseiller général et délégué cantonal pour l'instruction publique, est mort ce matin dans sa 41^e année.

Nous dirons demain quels services a rendus cet éminent républicain.

Son enterrement, qui sera purement civil, aura lieu demain vendredi, à 2 h. 1/2.

Accident mortel

Nous aurions pu intituler ce fait : un drame d'amour, quoique en réalité il ne se soit rien passé de criminel. Lisez plutôt :

Deux jeunes gens de 25 et de 18 ans, les nommés Germain Bouliot et Jacques Franc, tous deux domestiques chez MM. Pouly et Rey, entrepreneurs rue Saint-Michel, avaient donné pour hier soir, rendez-vous à leur belle.

Le lieu choisi était le remblai du puits Rosier. Or, la jeune fille — il n'y en avait qu'une paraît-il — ne venant pas, nos deux amoureux finirent par s'endormir.

Ce devait être pour Bouliot le sommeil éternel.

En effet, des mineurs se rendant ce matin, vers 5 heures à leur travail, trouvèrent ces deux malheureux étendus sans connaissance au lieu même où il s'étaient endormis.

Grâce à de prompts secours, Franc a pu être rappelé au sentiment.

Quant à Bouliot, il était mort depuis plusieurs heures, asphyxié par l'acide carbonique dégagé par les lézardes du remblai.

Brûlée vive

Lundi dernier, la jeune Marie-Aimée Colombe, âgée de 22 mois, dont les parents sont domiciliés rue Montaud, 29, est tombée accidentellement dans un vase d'eau bouillante et a été profondément brûlée au flanc droit.

Nous apprenons que la pauvre enfant est morte hier à 3 heures, au milieu de souffrances horribles, et malgré les soins assidus de M. le docteur Madelin.

Communication ouvrière

Tous les chefs d'ateliers rubaniers, sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu le dimanche 13 novembre, à 1 h. 1/2, au Cirque, rue de la République.

Nota. — Ceux qui n'auraient pas de carnet trouveront des lettres à la porte.

ISÈRE

Concours pour l'internat

Grenoble, 10 novembre. — Le concours ouvert pour deux places d'internat à l'hôpital de Grenoble vient de se terminer par la nomination de MM. Charpin et Douillet, tous les deux élèves de notre école de médecine.

Certificat de grammaire

Les examens pour le certificat de grammaire ont donné les résultats suivants :

Candidats : 15. Réçus : 11. Ont été reçus : MM. Bret, Costel, Grosgrain, Mérit, Pinel, Pommaré, Servigneux, Teiran, Tortier, Vallet et Vincent.

Création d'un orchestre municipal

Il y a quelque temps deux projets d'organisation d'un orchestre municipal avaient été présentés à la municipalité, l'un par M. Dureau, chef de musique de l'Ecole d'Artillerie, et l'autre par M. Rolland, chef de l'orchestre du théâtre.

Ils avaient été renvoyés à la commission théâtrale pour avoir son avis à ce sujet.

Au nom de cette dernière, M. Gruyer a fait un rapport qui vient d'être livré à la publicité.

Ce rapport conclut en faveur du projet de M. Dureau, qui comporte l'organisation d'un orchestre municipal, composé de 42 membres, directeur et second chef d'orchestre compris.

32 d'entre eux seraient choisis parmi les plus capables pour former l'orchestre théâtral.

L'orchestre municipal ainsi compris coûterait 31 à 32,000 francs dont, d'après certaines combinaisons, 7 ou 8,000 francs seraient supportés par la ville.

Tribunal correctionnel

Grenoble. — Les débats de l'affaire Halbrook et Guet-Montgellars, poursuivis pour banqueroute simple, se sont terminés hier.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à une prochaine audience.

Agression et vol

Judi dernier, le sieur Baptiste Brétel, arrêté avant-hier dans une rixe pour rébellion, et un autre individu, firent la rencontre du sieur Jean Devaujany, propriétaire et voiturier au Bourg-d'Oisans, qui était venu à Grenoble pour ses affaires.

Après avoir lié connaissance, ils le conduisirent à l'île-Verte, où ils se jetèrent sur lui, et, après l'avoir terrassé, ils le dépouillèrent d'une somme de 50 fr. et d'un portefeuille contenant divers papiers sans valeur.

Le complice de Brétel est activement recherché et tout fait supposer qu'on est sur ses traces.

VAUCLUSE

Fermeture d'un cercle

Avignon, 9 septembre. — Les cléricaux mènent, depuis quelque temps, grand bruit à propos d'un arrêté de M. le préfet de Vaucluse, ordonnant la fermeture d'un cercle d'Avignon. Voici les considérants de cette arrêté. Nos lecteurs verront si M. le préfet a eu tort de prendre la mesure qui fait tant crier les journaux cléricaux :

« Considérant qu'il résulte des rapports ci-dessus visés, que des mineurs âgés de seize à dix-huit ans sont habituellement reçus dans ce local du cercle pendant la soirée et particulièrement la nuit ; que des femmes tenant des jeux de hasard ont été également reçues dans ce cercle ; que des scènes tumultueuses ont eu lieu dans le local du cercle, et que celles-ci ont provoqué des plaintes de la part des voisins ; qu'il est même établi dans ces rapports que quelques-uns de ces derniers ont été injuriés par des personnes postées aux croisées de ce cercle ;

« Considérant que c'est dans le personnel de ce cercle que se recrutent d'ordinaire les personnes qui prennent part aux manifestations publiques dirigées contre le gouvernement de la République, etc., etc. »

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

L'ancien secrétaire de la mairie du cinquième arrondissement, Pierre Ricard, poursuivi pour détournement d'une somme de 4000 fr. environ, a comparu hier en police correctionnelle.

Le tribunal l'a condamné à 10 mois de prison.

M. Casati, le propriétaire du grand établissement qui porte son nom, avait constaté depuis un mois environ la disparition de dix-sept sucriers en argent. A la suite d'une surveillance soigneusement exercée, on surprit un client au moment où il fourrait prestement un sucrier dans sa poche, après son repas.

Le coupable qui se nomme François André, était enfin découvert.

Autant de fois, ce monsieur était venu déjeuner, autant de fois il avait réussi à emporter un sucrier.

On l'a trouvé porteur de dix-sept reconnaissances, constatant les engagements au Mont-de-Piété des objets dérobés.

André, enhardi par ses succès, avait donc eu l'audace de revenir dix-sept fois à la charge.

Il a été condamné à 10 mois de prison.

Tant va la cruche à l'eau....

Deux pharmaciens de notre ville prévenus d'avoir mis en vente des remèdes secrets, ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende.

Deux récidivistes, dont les noms reviennent souvent dans les comptes-rendus de police correctionnelle, Joseph Visade et Victor Faurie, après avoir brisé les plombs d'un wagon à la gare de Vaise, s'étaient emparés d'une caisse contenant cinquante demi-bouteilles de Chartreuse.

Très galants, ils avaient prélevé quelques flacons pour leurs maîtresses et avaient caché les autres dans l'entrepôt de charbons de la Compagnie des mines de Blanzay, à Vaise.

La cachette ayant été découverte, on a établi une souricière et les deux gaillards se sont laissés pincer au moment où ils venaient prendre leur butin.

Le tribunal a condamné Visade à un an et un jour et Faurie à 6 mois de prison.

Un rempaillleur de chaises nommé Louis Rocher, a grossièrement injurié et même menacé de son couteau l'huissier Chauvet qui était venu instrumenter dans son domicile, sur son refus d'acquiescer les frais d'un jugement correctionnel prononcé contre lui à Trévoux.

Le peu commode Rocher sait aujourd'hui ce qu'il en coûte d'outrager un officier ministériel.

Il a été condamné à 1 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 11 novembre, 315^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 04 ; coucher, 4 h. 23. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (509). -- Naissance de Mahomet.

Le ministre de l'Agriculture et du commerce se propose de soumettre très prochainement aux Chambres un projet de loi, ayant pour objet d'autoriser les communes à emprunter à la caisse des chemins vicinaux les sommes qui leur sont nécessaires en vue d'ouvrir des routes ou chemins d'exploitation dans les forêts communales.

Les forêts communales ont une superficie totale d'environ deux millions d'hectares.

Le Journal officiel publie le rapport adressé par M. C. Accarias à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur les résultats du concours ouvert le 18 juillet 1881 entre les élèves de troisième année des Facultés de l'Etat. M. Accarias était président du jury.

Les concurrents avaient à traiter : de la séparation de biens sous le régime dotal. Cinquante élèves ont pris part au concours. Les récompenses ont été à l'unanimité des suffrages réparties de la manière suivante :

1^{er} prix, M. Bergis, élève de la Faculté de Toulouse ; 2^e prix, M. Rubellin, de Lyon.

1^{re} mention, M. Vel, de Grenoble ; 2^e mention, M. Colin, de Lyon ; 3^e mention, M. Montagnon, de Lyon ; 4^e mention, M. Dujarrier, de Lyon ; 5^e mention, M. Martin, de Lyon.

Le jury a regretté de ne pouvoir disposer d'un plus grand nombre de récompenses, étant donnée la valeur du concours. M. Accarias a fait connaître de plus le contingent qui appartient à chaque Faculté dans le nombre total des concurrents. La ville d'Aix en a envoyé 4, Bordeaux 2, Caen 1, Dijon, 3, Montpellier, 0, Nancy, 2, Paris, 9, Poitiers, 4, Rennes, 3, Lyon, 9, Toulouse, 7, Douai 2 Grenoble 4.

A dater des 10 et 12 novembre, deux nouveaux trains rapides sont établis entre Paris, Nice et Menton.

Le train rapide n° 11 entre Paris et Menton aura lieu pour la première fois, au départ de Paris, le jeudi 10 novembre, à 7 h. du soir ; arrivée à Toulon, 11 h. 14 du matin ; départ de Toulon, 11 h. 30 ; arrivée à Menton, 4 h. 19 soir.

Départ de Menton, train n° 8, à dater du 12 novembre, 1 h. 16 soir ; arrivée à Toulon, 5 h. 56 soir ; départ 6 h. 23 ; arrivée à Paris, 10 heures 25 du matin.

Le train rapide n° 11 ne prendra que les voyageurs partant de Paris et se rendant directement à Toulon ou dans l'une des gares d'arrêt situées au-delà de la direction de Menton.

Jusqu'à nouvel avis, la faculté d'arrêt en cours de route, consentie pour les billets de 400 ou 800 kilomètres, ne sera pas applicable au nouveau rapide n° 11 sur le parcours de Paris à Toulon et au-delà.

Le train rapide n° 8 ne prendra, jusqu'à nouvel avis, que les voyageurs ayant à effectuer sur le réseau P.-L.-M. un parcours d'au moins 600 kilomètres. Par exception, il prendra de Menton à Cannes inclus pour Lyon, à Marseille les voyageurs pour Lyon, et à Lyon les voyageurs pour Paris.

Le train partira de Lyon-Perrache à 1 h. 36 du matin ; il arrivera à Paris à 10 h. 25.

Nous trouvons dans l'Almanach des Spectacles de 1883 de curieux renseignements sur les appointements d'alors des artistes dramatiques de province, à Lyon :

A mouresses : dix-sept à vingt ans, 1,500 fr. ; d'au rante et au-dessus, 600 fr.

Grandes coquettes, avec de l'embonpoint et de la vertu : 5,000 fr. ; petites, maigres, sur le retour 1,150 francs.

Premiers tragiques, au-dessus de cinq pieds, nez aquilin, 2,900 fr. ; de quatre pieds neuf pouces, nez court, 1,500 fr.

Grandes reines : le taux varie de 2,000 à 700 fr.

Un Elleveu (l'Elleveu réunissait alors les emplois de fort ténor et de ténor léger ; il était à la fois le Salomon et l'Engel de ce temps-là) : De vingt à quarante, 4,000 fr. ; de quarante à soixante, 1,200 fr.

Un Paul, danseur : 5,000 francs ; chanteur 600 francs.

Un tyran : 1,500 francs (ils sont à bon marché).

Un niais de mélodrame : 3,200 francs (un niais qui fasse rire est rare).

Pères nobles : on n'en veut plus.

Nota. — Les bergers, guerriers, peuple, héros, sauvages (les hommes seulement ; il n'y a plus de femmes sauvages), à raison de 15 sous par jour. On ne fournit que les guêtres, le casque et la barbe. On traite à forfait avec les brigands. On s'arrange de gré à gré avec les dames de chœur.

A la même époque, Mazurier, le créateur de Jocko, recevait, à Lyon, 3,000 fr. d'appointements. On voit que c'est le « Paul danseur », qui était coté le plus haut.

Qu'en pensent les directeurs d'aujourd'hui ?

Toujours une lutte acharnée contre les fumeurs !

La Société contre l'abus du tabac vient de mettre au concours, pour l'année 1881, un prix de 100 fr., trois prix de 20 fr., et un prix de 300 fr. En outre, des médailles de vermeil, d'argent et de bronze se seront décernées pour mérites divers tendant tous au même but : Faire ressortir, avec preuves à l'appui, les funestes effets du tabac et l'influence que l'habitude excessive du tabac détermine sur le moral, le caractère et les rapports sociaux des fumeurs.

L'ouverture du service d'hiver des tramways a commencé hier. Quelques modifications ont été apportées pour le départ des premières voitures, le matin, aux différentes stations.

Nous avons raconté dans notre dernier numéro la découverte faite au-dessus de Villefranche, sur la ligne ferrée, d'un cadavre écrasé par un train.

Le corps a été reconnu pour être celui du nommé Martin Philibert, âgé de 52 ans, rentier, demeurant chez son beau-frère, M. Lombard, cultivateur. On ne sait si cet homme qui ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, a été victime d'un accident ou a cherché volontairement la mort.

L'inhumation des restes du malheureux a eu lieu, hier, par les soins de la famille.

Un triste accident est arrivé hier, vers midi, au sieur Prodôt, âgé de 29 ans, pisteur, demeurant rue Tavernier, 8.

Il portait une balle sur ses épaules au marché de la Martinière, lorsque soudain il glissa et dans la chute qui s'ensuivit, se fractura la jambe droite au-dessus de la cheville.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement dans une pharmacie voisine, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Il y a quelques jours, une nommée Léonie G..., âgée de 25 ans environ, exerçant la profession de chanteuse dans les cafés, quittait Lyon, confiant son enfant, une petite fille de 3 ans, à une couturière de la rue de Béarn, et lui promettait qu' aussitôt arrivée à Toulouse, but de son voyage, elle enverrait la somme nécessaire pour la faire venir.

Depuis cette époque, elle n'a donné aucune nouvelle, si bien que la personne à qui l'enfant avait été laissée en garde, ne pouvant subvenir à son entretien, a été faire la déclaration des faits au commissaire de police du quartier Saint-Louis, qui a fait admettre la petite fille à l'hospice de la Charité.

M. Duret Jean âgé de 54 ans, marchand de volailles rue Dunois 90, passait hier en voiture sur l'avenue de Saxe, lorsqu'un brusque soubresaut du véhicule le précipita sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fait plusieurs contusions à la tête, qui ne paraissent heureusement pas très graves. Après avoir été pansé dans une pharmacie voisine, il a été reconduit à son domicile.

Les gardiens de la paix du poste de la rue Franklin ont trouvé hier matin à 6 h. le nommé Bron Marie âgé de 62 ans, chiffonnier, étendu sur le trottoir de la rue d'Auvergne en proie à une violente crise d'épilepsie.

Le pauvre homme était couvert du sang qui s'échappait en abondance d'une profonde blessure qu'il s'était fait au front en tombant. Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Ducher, il a été reconduit à son domicile.

Un rassemblement considérable s'était formé hier, à 9 heures du soir, sur la place des Cordeliers, autour du nommé Jules M..., âgé de 21 ans, employé de commerce dans un des grands magasins de notre ville, qui, dans un état complet d'ivresse, injurait grossièrement les passants.

Les gardiens de la paix ayant voulu intervenir et le conduire au violon, sa fureur se tourna contre eux ; il les frappa à coups de pied et à coups de poing et mordit profondément à la cuisse un pompier, le sieur Avenin, qui prêtait main-forte aux agents.

Malgré sa résistance opiniâtre, le forcené a été enfin conduit au poste. Un des gardiens a reçu dans la lutte une contusion qui nécessitera quelques jours de repos.

Une femme A. P... âgée de 47 ans, demeurant rue Duquesne, a été arrêtée hier par les soins de M. le commissaire de police de Saint-Pothin, à la suite de diverses escroqueries.

Cette femme, de concert avec quelques acolytes se présentait chez des marchands de meubles, achetait pour 4 à 500 fr. de marchandises qu'elle faisait transporter à son domicile en promettant de payer aussitôt après la livraison. Elle trouvait facilement un motif pour retarder d'un jour le paiement et quand le crédule marchand se présentait pour palper ses écus il trouvait maison vide. Les meubles avaient été nettoyés au rabais.

Un revendeur du cours de la Liberté et un ébéniste de la rue d'Auvergne, M. Riffard, ont été successivement victimes de cette audacieuse voleuse. C'est sur la plainte de ce dernier qu'elle a été arrêtée.

Un sieur Casimir M..., demeurant rue de Précy, a été également arrêté comme complice des vols commis.

Deux feux de cheminée :

Le premier s'est déclaré hier matin, chez M. Guère, boulanger, rue Constantine, 6.

Il a été promptement éteint par deux pompiers du poste de la préfecture. Les dégâts sont insignifiants.

Le second a éclaté dans l'appartement occupé par M. Mariet, cordonnier, rue de Chartres, 32.

Grâce aux secours apportés par les voisins, il a été également éteint sans avoir occasionné de sérieux dégâts.

Les quatre ouvriers charpentiers qui avaient été arrêtés pour avoir pris part au tapage de la rue Moncey, à la Femme sans Tête, reconnus innocents, ont été relâchés après avoir passé quelques heures au poste.

Nous recevons la lettre suivante :

St-Etienne-du-Bois, le 9 novembre 1881.

Monsieur le rédacteur, Dans l'intérêt des personnes affligées de hernies je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal la présente, que je m'impose comme un devoir.

J'étais atteint, depuis 1870, d'une hernie inguinale scrotale du côté gauche, dont l'existence fut, le 11 avril 1880, constatée par M. le docteur Brevet, de Bourg, et pour laquelle je fus, la même année, réformé par le conseil de révision. Aussitôt après, j'ai suivi le traitement spécial de M. le docteur GAILLARD, médecin à Lyon, qu'il de la Charité, 1, et j'affirme avoir obtenu en quarante-cinq jours, une guérison parfaite.

A l'appui de mon témoignage, je présenterai, au besoin, le double certificat de MM. Brevet et Nodet, de Bourg, en date du 16 octobre dernier, déclarant qu'il n'existe sur moi aucune trace de hernie, et qu'ainsi celle dont j'étais affligé a complètement disparu sous l'influence du procédé thérapeutique de M. le docteur Gaillard.

Veuillez agréer, etc. GUILLERMINET François, menuisier à St-Etienne-du-Bois, près Bourg (A.)

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Les indispositions successives de plusieurs artistes ont obligé la direction à modifier son programme.

Les Mousquetaires de la Reine, opéra comique en 3 actes, qui devait être donné hier, jeudi 10 courant, pour le début de M. Gourdon, 1^{re} basse d'opéra comique, ne trouve retardé par une indisposition de Mlle Finckel, 1^{re} chanteuse légère, qui n'a pu assister à la répétition générale.

La direction, pour donner satisfaction à Mlle Finckel, qui a réclamé une autre répétition, a remis à lundi, 11 courant, la 1^{re} représentation des Mousquetaires de la Reine.

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Représentations données par Mme Jadic, qui jouera :

Le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 novembre, la Roussotte, opérette en 3 actes.

Mme Jadic jouera le rôle de la Roussotte, qu'elle a créée.

Samedi, 19 novembre, Niche, opérette en 3 actes.

Mme Jadic jouera le rôle de Niche, qu'elle a créée.

Dimanche, 20 novembre, deux représentations, en matinée Niche, le soir, la Roussotte.

Lundi 21, mardi 22, mercredi 23 novembre, la Femme à papa, opérette en 3 actes.

Mme Jadic jouera le rôle d'Anna, qu'elle a créée.

Deux chaussonnettes chantées par Mme Jadic.

Jeudi, 24 novembre, soirée extraordinaire pour les adieux.

Spectacle entièrement nouveau.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que qu'il que soit le succès obtenu par les représentations de Mme Jadic, il ne pourra être donné de représentations supplémentaires, Mme Jadic étant obligée, par traité, de commencer ses représentations à Genève, le 25 novembre.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 9 novembre.

Les causes qui avaient produit hier une sérieuse altération des tendances antérieures se sont accentuées aujourd'hui, transformant en faiblesse marquée ce qui n'était hier qu'indécision. Ces causes résident dans les dispositions du marché à l'égard de l'Union générale et des valeurs de son groupe. Depuis la liquidation, le titre principal a baissé de 250 fr. ; l'action de la Banque des Pays autrichiens, liquidée le 3 novembre à 1300, fait aujourd'hui 1150. Le mauvais effet produit par le rapport de l'Union générale n'est pas sur le point de s'améliorer.

Le 5 0/0 a pris un moment 117,10 ; il reste à 117,27 1/2.

Le Crédit de France a toujours de bonnes demandes.

La nouvelle que le Crédit mobilier roumain allait participer à plusieurs grandes opérations, entre autres à la conversion du Foncier roumain, a été accueillie avec le plus grand faveur et a donné une impulsion plus vive encore aux achats du comptant. Les capitalistes se sont rendus compte que le Crédit mobilier roumain réunit à la force que lui donne l'appui du gouvernement un gage assuré de succès.

La Banque transatlantique continue de se négocier avec de très bonnes tendances.

Les actions du Crédit général français ont toujours des achats au comptant extrêmement nombreux. On sait qu'un acompte de dividende de 35 fr. par action libérée et de 16 fr. 25 par action non libérée, va être payé à partir du 10 novembre. En présence du revenu élevé de ces titres, des brillantes perspectives qu'ils offrent devant eux, la prudence conseille de les mettre en portefeuille sans hésiter. On s'en félicitera avant peu.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 novembre, 11 h. 40 soir

M. Gambetta a définitivement accepté la mission de former un cabinet ; la constitution en sera connue dimanche officiellement, dit-on.

MM. Jules Ferry, Challemeil-Lacour, Comtaux et Spuller ont été reçus dans la soirée par M. Gambetta.

On conclut de ce que M. Jules Ferry ne fait aucun préparatif de départ qu'il gardera le ministère de l'instruction publique.

Voici le dernier bruit touchant la combinaison ministérielle :

M. Gambetta, président du conseil, ministre des affaires étrangères ; M. Challemeil-Lacour, de l'intérieur ; M. Freynet, de la guerre ; M. Raynaud, du commerce.

M. Jules Grévy laisse carte blanche à M. Gambetta.

Le vote d'hier est considéré comme un vote de confiance pour M. Gambetta.

TRIBUNAUX

Les chevaliers de la Cravate verte

Alexandre-Joseph Romo, né à Abdis en 1858, et âgé par suite de vingt-trois ans, s'appelait à Paris, lorsqu'il faisait partie de la célèbre bande des chevaliers de la Cravate verte, tantôt Lafouine, tantôt Lapatte; à Marseille et à Lyon il avait pris le nom de Henri Collin; en Algérie, ceux de Georges-Alexandre Kopl.

C'est bien le *pale voyou* d'Auguste Barbier. Traduit devant le tribunal d'Oran, sous l'inculpation de vagabondage, il fut condamné, au mois d'août dernier, à trois mois de prison et à cinq ans de surveillance.

Rome-Lafouine-Lapatte-Collin-Kopl a interjeté appel de ce jugement.

Devant la cour d'Alger, ce cynique demande à faire des révélations, et s'exprime en ces termes :

J'ai reconnu à tort, devant le tribunal d'Oran, que j'étais en état de vagabondage. Je suis déserteur et non vagabond. Je vais, du reste, vous faire les aveux les plus complets sur mon existence.

Abandonné par ma mère, à l'âge de douze ans, parce que je ne pouvais lui apporter mon pain quotidien, j'ai été placé à Paris, chez un fleuriste, puis je me suis engagé dans une troupe de saltimbanques avec laquelle j'ai parcouru la France.

Revenu à Paris, je n'ai vécu qu'à l'aide de vols, que je commettais de préférence dans les maisons garnies, où je m'introduisais furtivement, et à l'éclatage des moustiques.

A la fin de 1876, je fis partie de la bande de l'Avocat, qu'on appelait les *chevaliers de la cravate verte*.

Nous étions au nombre de 13, et nous dévotions les promeneurs. J'étais surtout chargé de signaler les passants et de faire le guet. C'est l'Avocat qui leur demandait la bourse ou la vie. Je n'ai pris part directement qu'à un vol d'une malle contenant de l'argent, du linge et une montre, qui a été commis rue Cadet.

Dans la bande de l'Avocat, nous ne nous connaissions que sous des sobriquets. Le mien était *Lafouine* ou *La Paille*. Mes camarades ont été condamnés en cour d'assises à la fin de 1877.

En 1878, j'ai eu un an de prison pour vol, et, à l'expiration de ma peine, je me suis décidé à quitter Paris. J'ai habité tantôt Lyon, tantôt Marseille, jusqu'au mois de février 1880, époque à laquelle je me suis embarqué pour Oran.

J'ai tout le temps voyagé sous le faux nom de Henri Collin, à l'aide de papiers que j'avais achetés 25 francs dans une auberge à Saint Denis. J'ai très peu travaillé et j'ai toujours volé pour me procurer des moyens d'existence.

J'ai bien débarqué à Oran, et j'ai parcouru différentes localités du département, cherchant de préférence asile dans les fermes isolées. Je suis allé jusqu'à El-Haricha avec des marchands indigènes.

J'ai vécu comme j'ai pu, et j'ai commis de nombreux vols à la tire. Le plus important a été commis à Oran sur le marché. J'ai soustrait dans la poche d'une jeune fille un portemonnaie en cuir rouge aux initiales E. F., contenant un billet de banque de 20 francs et deux pièces d'or de 20 fr.

Cet argent dépensé, me voyant à bout de ressources, je me suis engagé. J'ai été incorporé au 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique. J'ai commis au régiment divers vols et abus de confiance au préjudice de plusieurs militaires, puis j'ai déserté pour échapper au conseil de guerre. Je viens d'apprendre que j'ai été condamné par contumace à dix années de réclusion. Je suis réclamé par l'autorité militaire. C'est donc à tort que j'ai été arrêté et condamné comme vagabond.

La cour, après quelques instants de délibéré, confirme le jugement dont est appel.

Rome fait le salut militaire et se laisse conduire par les gendarmes en souriant d'un air gouaillier.

CHOSSES & AUTRES

Un affreux accident

Les journaux de Paris rapportent qu'un affreux accident s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi,

dans le domicile de M. Delpit, le romancier bien connu : Mme Delpit avait pour bonne une femme, Eugénie Muller, âgée de trente-cinq ans, et mariée à un garde de Paris, nommé Bellot. Cette femme souffrait, depuis quelques jours, d'une bronchite aiguë, et Mme Delpit, qui tenait beaucoup à elle, l'avait autorisée à occuper, avec son mari, une des chambres à coucher de son appartement.

Hier matin, à son réveil, Mme Delpit et son jeune fils étaient pris de torpeur, en même temps qu'une odeur acre, répandue dans tout l'appartement, les saisissait à la gorge.

Mme Delpit appela sa bonne, mais vainement ; personne ne répondit. Elle pénétra alors dans la chambre d'Eugénie, où un affreux spectacle s'offrit à ses yeux.

Sur leur lit, les époux Bellot, semblant endormis, étaient inanimés et froids.

Un bec de gaz ouvert et non allumé, laissait encore échapper le gaz méphitique.

Plusieurs médecins furent appelés ; mais les secours étaient inutiles depuis plusieurs heures.

L'enquête commença à démontrer de quelle façon l'accident s'est produit. C'est un simple oubli des époux Bellot qui avaient négligé de fermer le bec de gaz.

Mme Delpit, qui était, avons-nous dit, très attachée à sa domestique, s'est opposée à ce que son corps fût transporté à la Morgue.

Celui du malheureux garde, que son colonel est venu en personne reconnaître, hier matin, a été transporté à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Les époux Bellot avaient un enfant de deux ans, qui se trouve en Alsace, chez le père d'Eugénie Muller, employé dans une usine de Liepvre.

Duel et suicide

Il y a quelques mois, des officiers bavarois se rendaient dans les environs d'Amberg, où il y avait bal public. On dansa fort tard, puis, après le bal, on rentra bras dessus bras dessous avec de jeunes danseuses.

Le lieutenant Schachner s'amusa en route à allumer des bougies, afin, disait-il, qu'aucun accident ne se produisît.

Le lieutenant de la réserve Schauer, gêné, parait-il, par ces feux révélateurs, fit des observations un peu brusques à Schachner et une querelle s'ensuivit.

Le lendemain, un duel était inévitable. Schachner le voulut inexorable : on devait se battre à cinq pas et échanger cinq balles.

Le duel eut lieu selon les conditions admises. Deux coups de feu retentirent en même temps ; les témoins voyant les adversaires debout, voulurent intervenir ; au moment où ils s'approchaient, le lieutenant Schachner tomba lourdement à terre, la première balle lui ayant traversé le cœur.

La justice s'empara du cas. Schauer fut condamné à deux ans de prison.

Mais le drame ne se termina pas là : un des témoins, le colonel Gernies, un des plus jeunes officiers supérieurs de l'armée, qui avait, comme témoin de Schachner, assisté au duel et fixé les conditions, se rendait, vendredi dernier, dans la forêt de Hirschau, près d'Amberg, et se tua d'un coup de revolver.

Il était père de trois enfants et devait être incessamment promu général.

Mots de la fin

Scène de famille : — Malheureux enfant !... Tu as encore passé la nuit au jeu !... Hier encore, je te parlais de ta conduite... Tu ne veux donc pas obéir à l'auteur de tes jours ?... — De mes jours, j'en conviens, mon respectable père... mais avouez que mes nuits ne vous regardent pas !...

A la halle des Cordeliers : — Combien ce turbot ? — Je vous le laisse à huit francs. — Mot aussi.

SPECTACLES DU 11 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Le Maître de Chapelle, opéra-comique.
Mireille, opéra-comique.
Divertissement.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui, vendredi, à 7 h. 1/2 :
1. *Trop de fleurs.*
2. *Les Pattes de Mouche.*
Edgard et sa bonne, vaudeville en un acte.

Théâtre-Bellecour
Relâche pour répétitions générales. — Réouverture le 16 novembre 1881 pour les représentations de Mme Judic.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Aleazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON
Du 10 Novembre 1881

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0.....	86 25	Gaz de Lyon..... 1325
3 0/0 amortissable ..	89 75	Gaz de la Guillaumière.....
4 1/2.....	—	Mines de la Loire..... 225
Italie.....	—	Montrambert 390
Wurc.....	—	St-Etienne..... 253
Hongrie 6 0/0.....	—	Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	—	Société lyonnaise..... 790
Russe 5 0/0.....	57	Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	27	Eaux.....
Dettes Egypt. unifiée ..	—	Dombes.....
Actions	—	Obligations
Crédit mobilier.....	—	Abattoirs.....
Crédit mob. Espag.....	—	Verreries L. et Rhône.....
Crédit Lyonnais.....	873 50	Croix-Rousse.....
Union générale.....	2220	Ville-de-Lyon..... 38
H. Hypothéc. France.....	—	Ville-de-Paris 1889.....
Soc. foncière lyonn.....	—	Ville-de-Paris 1871..... 392 50
Banque Ottomane.....	735	Lombardes-anciennes 283
Paris-Lyon-Médit.....	1760	Lombardes-nouvelles 280
Société Autrichienne.....	717 50	Loire.....
Lombard-Vénitien.....	311 25	Saint-Etienne.....
Saragosse.....	570	Rhône-et-Loire 4 0/0 556
Nord-Espagne.....	50	Paris-Lyon-Médit..... 382
Suez.....	—	— 1868 350 50

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette
AGRICOLE ET VITICOLE
journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
Prix : 8 francs par an

DOCTEUR CHOFFÉ
Ex-Méd. marines, envoie gratuitement son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la *Guerison radicale* des *Maladies de tous les Organes* et des *Hernies*, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

SOCIÉTÉ LYONNAISE
DE
DÉPÔTS, DE COMPTES COURANTS
et de Crédit industriel
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 50 millions
Siège central
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, Lyon
Agences :
A Vaise, rue de la Pyramide, n° 6.
A la Guillotière, place du Pont, n° 4.
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :
Comptes de dépôts à vue
Comptes de dépôts à échéance
Bons à échéance
Dépôts de titres
Encaissement de coupons
EXÉCUTION SANS COMMISSION DES ORDRES DE BOURSE
Caisse de Reports

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON
8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
Société anonyme
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs
Reçoit les Dépôts et agit aux conditions
A vue 2 0/0
A 3 mois 3 0/0
A 6 mois 4 0/0
A 1 an 4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus 5 0/0
ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES
Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.
Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

ON DEMANDE

A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE

A louer
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
Le Journal de la Bourse
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER
Défenseur, guide indépendant de l'épargne nationale au point de vue exclusif des intérêts français
PARAIT LE DIMANCHE — 32 N° DE 16 GRANDES PAGES
Imprimé en caractères neufs, avec Supplément de double en toutes occasions urgentes
Tout ce que l'épargne nationale doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-française, est indiqué par le JOURNAL de la BOURSE, ouvertement dévoué à l'affranchir de toutes influences étrangères et hostiles aux institutions de la France.
PAR AN 50 Centimes
Il résume tous les Journaux Financiers ;
Il publie tous les Tirages ;
Il donne le compte rendu de toutes les Assemblées d'Actionnaires ;
Il apprécie impartialement toutes les Emissions ;
Il dit l'époque du paiement de tous les Coupons ;
Il explique les bilans de toutes les Sociétés ;
Il indique les Arbitrages et les Placements de Fonds les plus avantageux ;
Il traite spécialement toutes Questions d'Assurances ;
Il se charge des Opérations de Bourse au comptant et à terme.
Adresser franco timbres ou mandats à M. FÉLIX AÏNÉ, Directeur Général de l'UNION FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
PARIS — 23, rue de Richelieu, 23 — PARIS
SOTA. — Banq. France, var. de la Bourse, d'op. N° 1000.

MOYEN Defaire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES **50 POUR 100**
Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année)
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME
A LOUER IMMÉDIATEMENT
UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

10, 15 % de RENTRÉE CERTAIN
CAPITAL GARANTI (et toujours disponible)
Opération sérieuse et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris
LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses, refroidissements etc. etc. sont guéris promptement par le vrai bain romain médication sans rivale
Rue de Vendôme, 76 (Brotteaux)

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,01
MIXTE —	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,43	EXPRESS 9,56	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—